

## PROLINNOVA Lignes directrices N° 11

### Principes directeurs pour les Comités Nationaux de Pilotage (CNP)

*Lors de la réunion initiale de Proli-FaNS (Promotion de l'innovation locale dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle), les participants ont apporté des idées sur les principes à suivre pour guider la composition et le fonctionnement du Comité National de Pilotage (CNP) en tant qu'organe de gouvernance supervisant les Plateformes-Pays (PPs) de PROLINNOVA. Ces principes directeurs ont été discutés par les autres PPs lors de l'Atelier International des Partenaires en mai 2017, et ont été adoptés par le Groupe de Supervision PROLINNOVA (POG).*

#### Les rôles

- Types de rôles : fournir une orientation générale et une supervision pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies et des programmes des PPs ; formuler des politiques, des stratégies et des plans pour réaliser les objectifs des PPs ; surveiller la coordination et la mise en œuvre des PPs, afin de faciliter l'amélioration ; promouvoir le développement d'un réseau fort et dynamique ; assurer la transparence et la responsabilité financière des PPs ; approuver les plans de travail et les budgets des projets relevant des PPs ; aider à la mobilisation des ressources ; s'engager dans le dialogue politique au nom des PPs ; faciliter le travail en réseau avec les organisations et réseaux nationaux et internationaux pertinents.
- Le rôle de la gouvernance et de la supervision par le CNP doit être strictement séparé du rôle de la mise en œuvre par l'équipe de travail (ou l'équipe de base ou encore l'équipe de coordination) de la PP.
- Le coordonnateur de la PP est supervisé par le CNP et doit rendre des comptes au président du CNP, et ne peut donc pas assumer ce rôle. Le coordonnateur de la PP doit être membre d'office ou secrétaire du CNP, participant aux discussions mais sans droit de vote.
- Dans les cas où la PP est impliquée dans un projet multi-PPs sous l'égide de PROLINNOVA, le CNP doit approuver les plans de travail et les budgets de la PP avant qu'ils ne soient envoyés au coordonnateur du projet.

#### Composition

- Type de personne à intégrer dans le CNP :
  - Une personne engagée dans la recherche et le développement agricoles participatifs (RDA) pour la promotion des processus d'innovation locale en agriculture et en gestion des ressources naturelles (GRN) écologiquement orientées, et pour l'institutionnalisation de cette approche
  - Une personne désireuse et capable de donner du temps et de la réflexion pour guider la PP de PROLINNOVA
  - Une personne ayant idéalement de l'expérience dans la RDA et en GRN écologiquement orientés

- Une personne ayant idéalement de l'expérience dans la mobilisation des ressources pour des projets et programmes de RDA.
- Diversité : Les membres du CNP doivent provenir de divers groupes de parties prenantes (par exemple, des organisations paysannes, des organisations non-gouvernementales, des organismes gouvernementaux, des structures d'appui-conseil agricole, des institutions de recherche) et doivent avoir des expertises diversifiées.
- Une seule personne par organisation membre doit siéger au CNP ; une exception peut être faite lorsqu'une seconde personne apporte une expertise ou une perspective nouvelle qui, autrement, pourrait faire défaut au comité.
- L'équilibre entre les sexes doit être recherché ; cela ne doit pas être mécanique (nombre d'hommes et nombre de femmes), tous les membres du CNP doivent avoir une bonne compréhension de la dynamique et des questions relatives à l'égalité entre les sexes et, si tel n'est pas le cas, une formation et un accompagnement appropriés doivent être donnés.
- Le CNP doit compter au moins trois membres de différents types d'institutions ; un CNP de plus de 10 membres serait lourd et coûteux, surtout si les frais de déplacement sont couverts. La taille idéale d'un CNP est probablement de l'ordre de 5 à 9 membres.
- Les membres du CNP doivent avoir la capacité d'établir et de renforcer les liens (horizontaux et verticaux) avec divers partenaires et parties prenantes et à divers niveaux. Cette mise en réseau doit renforcer la capacité de la PP à mettre en œuvre des activités, à mobiliser des ressources, à obtenir un appui technique, à diffuser des informations et à s'engager dans le plaidoyer et le dialogue politique.

## Procédures

- Le CNP doit avoir un mandat définissant ses rôles et ses responsabilités, sa composition (y compris la composition par sexe), le processus de nomination et/ou d'élection, les mandats, la procédure de nomination des présidents ou des coprésidents, la mise en place des sous-comités, les procédures de communication interne et externe, etc.
- Le CNP peut et doit impliquer des personnes de différentes régions du pays et doit se rencontrer au moins une fois par an en personne, mais pourrait par ailleurs discuter par courrier électronique ou Skype ou par conférence téléphonique. Les informations doivent être fournies par écrit (par courrier électronique ou dans un Dropbox ou autre) avant que des décisions importantes ne soient prises.
- La participation au CNP est bénévole, sans compensation financière. Seuls les frais nécessaires pour les déplacements, les communications et les repas seront remboursés, en fonction de la disponibilité des fonds.